



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 07 mai 2021
affiché ou publié le vendredi 07 mai 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210506-lmc1H25347H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25347H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 mai 2021

n° 073-21

Objet : *RS - Avenant à la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie conclue entre Vos Travaux Eco et Grand Chambéry dans le cadre du dispositif Mon Pass' Renov*

- date de convocation le 30 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi six mai dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés : 19

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 mai 2021

délibération n° 073-21

objet **RS - Avenant à la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie conclue entre Vos Travaux Eco et Grand Chambéry dans le cadre du dispositif Mon Pass' Renov**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, explique que les certificats d'économie d'énergie (CEE) représentent une source importante de financements pour les propriétaires dans le cadre de Mon Pass' Renov.

Pour rappel, les CEE sont obtenus en contrepartie de travaux réalisés par des porteurs de projets (particuliers, entreprises, bailleurs, syndicats et collectivités) qui ont entraîné une réduction de la consommation d'énergie. Chaque économie d'énergie réalisée donne droit à la création d'un certificat. Le porteur de projet peut revendre ce certificat à un obligé, lui permettant ainsi de bénéficier d'une aide financière, et à l'obligé de respecter son obligation d'achat.

Grand Chambéry a signé une convention de partenariat avec Vos Travaux Eco, qui est un obligé du dispositif des CEE, le 27 septembre 2019 pour la mise en place d'une plateforme de collecte de CEE sur les pages Mon Pass' Renov du site internet.

Depuis mai 2020, 1 100 dossiers ont été déposés sur la plateforme en ligne et plus de 180 dossiers sont déposés par mois actuellement.

L'intérêt de porter cette convention est multiple pour Grand Chambéry :

- simplification de la demande de CEE pour l'utilisateur : demandes enregistrées sur le site internet de Grand Chambéry, permettant pour l'agglomération de suivre les dossiers, vérifier leur bon montage et débloquer au besoin un dossier dont les documents en ligne seraient à modifier ou à compléter,
- amélioration de l'observation du territoire : outil de suivi pour l'agglomération permettant d'évaluer les travaux de rénovation énergétique sur le territoire et ainsi d'élargir la vision sur les logements non subventionnés,
- mise en avant des fiches CEE qui semblent adaptées au territoire, notamment celles fournissant des aides au raccordement au réseau de chaleur.

Actuellement, la convention prévoit une rémunération de 0,30 € du MWh cumac pour Grand Chambéry, ce qui représente 480 € pour 10 000 € de CEE payés.

Pour augmenter davantage le nombre de dossiers déposés sur le site de l'agglomération, il est proposé de renoncer à cette rémunération marginale pour Grand Chambéry afin de permettre d'afficher un montant supérieur aux propositions concurrentes lorsqu'un particulier effectue une simulation.

Il est ainsi proposé de conclure un avenant à la convention afin d'acter le renoncement de Grand Chambéry à sa rémunération au bénéfice du porteur de l'opération d'économie d'énergie, ainsi qu'un élargissement de la convention aux nouvelles fiches CEE et coups de pouce à venir.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD,

Vu la convention avec Vos Travaux Eco signée du 27 septembre 2019,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie, ci-joint,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention et toutes les pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 073-21

Objet de l'acte :	RS - Avenant à la convention de valorisation des opérations d'économie d'énergie conclue entre Vos Travaux Eco et Grand Chambéry dans le cadre du dispositif Mon Pass' Renov
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)
Date de l'acte :	06 mai 2021
Annexe(s) :	annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210506-lmc1H25347H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25347H1

Date de transmission en Préfecture :	07 mai 2021
Date de réception en Préfecture :	07 mai 2021
Période d'affichage :	du au